



LES REPRESENTANTS CGT AU CHSCT

Arnaud CHASSAING Titulaire (DRFIP)
Bernard MOURGUES Suppléant (DOUANES)
Axel ESCOT Titulaire (DRFIP)
Valérie BARRERE Experte (Douanes)

Hubert GALLAND Suppléant (DIRCOFI)
Christophe LARROUDE Suppléant (Douanes)
Frédéric MANCINI Titulaire (Douanes)

cgt.drrip33@dgfip.finances.gouv.fr
snad-cgt-bordeaux@douane.finances.gouv.fr
cgt.dircofi-sudouest@dgfip.finances.gouv.fr

COMPTE RENDU CHSCT33 DU 29 août

Pas de vacances pour les fusions !

A l'instar du gouvernement et de ses réformes du code du travail, pendant l'été, on ne chôme pas pour affaiblir une fois de plus le réseau de la DGFIP. Lors de ce CHSCT, convoqué le mardi 29 août, nous en avons pu une fois de plus en faire l'amer constat. A noter que la Direction comptait tenir cette séance plénière pourtant fort importante en plein mois d'août. L'intervention de la CGT qui s'opposait à cela (quid des consultations de nos collègues en plein coeur des vacances???) a finalement permis de trouver une date plus « correcte ».

POINT 1 Procès verbaux :

Un accord a enfin été trouvé pour les PV du 15 février et du 21 mars 2017. La retranscription de certains propos tenus en séance, et par le Président, et par notre organisation syndicale, ont enfin été restitués dans leur essence même. L'ensemble des OS a donc validé ces deux PV

POINT 2 Examen des registres santé et sécurité au travail (RSST) :

Douanes

BSE de Mérignac :

La fenêtre à ouverture du vestiaire femme de la Brigade a été posée suite à l'intervention de l'Assistante de prévention. Nous pouvons louer la Direction des Douanes ayant fait l'effort de demander au propriétaire d'assumer ces responsabilités.

Brigade de Périgueux:

Nos collègues de la brigade abordaient un problème climatique et de sécurité dans l'aéroport de Bergerac. Ce dernier se met actuellement aux normes car le trafic est exponentiel sur ce site.

La chaleur excessive reste un grave problème pour les agents qui travaillent dans leurs aubettes au contrôle passagers. Aucune solution n'a à ce jour été apportée pour leur fournir des conditions de travail correctes. La CGT a demandé qu'une visite de site soit effectuée au plus vite afin de faire le recensement des besoins. La Direction a accédé à cette demande : la visite d'une délégation CHSCT aura donc lieu d'ici peu. En effet, plusieurs problèmes se posent en zone sous Douanes : sécurité, intrusions extérieures, installations vétustes, etc.

CSRH

Aucun climatiseur d'installé au CSRH. Un comble alors que c'est un service national qui a été créé depuis peu !! La Direction n'a même pas daigné accorder des conditions de travail correctes à ses agents, et la CGT s'en est insurgée. Nous avons élargi notre demande de pose de climatiseurs à l'ensemble de l'hôtel des Douanes.

DRFIP

Suite à l'inscription de certaines fiches concernant l'ambiance thermique, la CGT a demandé encore une fois à la Direction qu'à l'avenir, un recensement sérieux et exhaustif du matériel de climatisation (chaud et froid) soit fait en amont. Cela permettra d'anticiper les problèmes que nombre d'agents ont pu connaître cet été, et à notre instance de financer de nouveaux blocs si le besoin s'en fait sentir.

Même principe pour les luminaires défectueux. La CGT a demandé que le groupe de travail « luminaire » qui avait pour but d'améliorer le système d'éclairage de l'ensemble des sites soit poursuivi. Ayant demandé l'avis des autres OS qui se sont donc joints à notre demande, la Direction a décidé de relancer ce processus.

Concernant la trésorerie de Bazas et le problème du tri du papier (au bon vouloir des agents qui peuvent déposer ces derniers dans les conteneurs à la sortie de leur travail), la CGT a demandé qu'un contrat soit passé avec une entreprise en charge de la collecte. La Direction a accepté cette demande.

INSEE

Nous avons fait remarquer une fois de plus le temps écoulé entre l'inscription et la présentation en CHSCT. Certaines fiches ont 5 mois !! Ce n'est pas ce que l'on peut appeler du traitement en urgence, et le directeur l'a reconnu suite à notre intervention.

Surtout lorsqu'une de ces fiches, en occurrence la plus vieille, est une fiche dénonçant un harcèlement moral et interrogeant sur le management dans le service concerné. Les deux protagonistes ont été convoqués par la Direction et une solution a finalement été trouvée. La CGT déplore cependant de ne pas avoir été informée de la situation plus tôt.

DIRCOFI SUD OUEST

La CGT a fait la même demande que celle effectuée précédemment en juin pour la DRFIP. Les fiches des agents qui sont dans des situations difficiles en cas de forte chaleur doivent nous être présentées au plus vite, et non deux mois après inscription.

POINT 3 Projet de fusion du SIP de Bordeaux Amont et Centre :

Une fusion de plusieurs services n'est jamais simple. Mais cette dernière s'est avérée particulièrement complexe. La faute à la Direction, qui selon nous, n'a pas mené d'une manière correcte les débats et à surtout essayé de passer en force sur bons nombres de points.

Les agents ont été informés très tardivement des plans que proposaient la Direction. Ces plans n'étaient pas complets, et laissaient place à de nombreux doutes.

La CGT a donc refusé une première fois de siéger en commission immobilière, en demandant que du concret soit présenté à l'ensemble des services, tout en précisant que les agents devaient être pleinement associés à ce dispositif. Certains d'entre eux ont en effet été pourvoyeurs d'idées, et ont désiré faire évoluer certaines choses.

Nous avons relayé leurs demandes lors d'une seconde commission immobilière à laquelle nous nous sommes rendus.

La Cgt a donc fait acter plusieurs revendications communes :

- séparation par des cloisons semi-vitrées pour les différents pôles qui le souhaitent
- armoires basses mises en complément à ces cloisons
- maintien des vestiaires existants pour les agents qui le souhaitent
- maintien de l'adjoint d'un des SIP, et possibilité d'évolution de l'emplacement du bureau de ce derniers
- pôle comptabilité équipé d'une imprimante alors que la Direction le refusait à la base

La séance plénière du 29 a tout de même fait apparaître certains points de distorsions entre les services fusionnés, ainsi que quelques évolutions susceptibles d'intervenir.

La cgt a demandé à la Direction que l'ensemble des agents soient associés à ces évolutions. Elle a également

rappelé à la Direction que cette dernière s'était engagée à passer en début d'été dans les services, afin de s'expliquer avec les agents et d'obtenir le consensus le plus large, pour que la fusion se déroule au mieux. Chose qu'elle n'a pas faite. Notre organisation syndicale lui a donc rappelé qu'une parole, c'est une parole, et qu'elle s'honore.

Un avis sur ce projet était sensé être exprimé par les OS. Sauf que les plans sont susceptibles d'évoluer. Sauf que certaines données (nombre d'armoires pour les services, rôle de taxe d'habitation traités par les SIP en lien avec le TAGERFIP) sont inconnues ou fausses.

La cgt s'est donc déclaré dans l'impossibilité d'émettre un avis. Ce positionnement n'équivaut pas à une

abstention, bien au contraire, il signifie que nous ne sommes pas en possession de tous les éléments pour nous prononcer. Si le CHSCT n'émet pas d'avis et si le CTL le demande, ce point peut être à nouveau traité lors d'une séance plénière.

FO se considérant sans doute pleinement informée a émis un avis défavorable .

La cgt tient cependant à préciser qu'elle est bien évidemment contre ce projet de fusion, qui consiste à

entasser deux services dans une surface contrainte, énormément réduite. Cela va fortement dégrader les conditions de travail de tous. Des suppressions de postes sont également à craindre, comme lors de chaque restructuration. Sans compter que les agents apparaissent clairement être des pions pour la Direction, qui les entasse en 2018, puis qui fera à nouveau fusionner ce service au 1^{er} janvier 2019 avec le SIP de Bordeaux Aval.

Nous estimons que les agents n'ont pas à subir les petites manigances des directeurs, qui doivent rendre leur feuilles de route et leurs petites statistiques afin de se faire mousser auprès de Bercy. Trop c'est trop !!!

Point 4 Fusion SIE de la Réole et de Langon :

Une fois de plus, le site de La Réole est dépouillé d'une de ces attributions. Après le SPF qui a été transféré, c'est au tour du service impôt des entreprises. Les six agents du SIE vont donc travailler à distance pour le SIE de Langon du 1^{er} janvier au 31 août. Au 1^{er} septembre, une reconversion leur sera proposée. La Direction a garanti que ces derniers seront maintenus dans leur commune. Les agents devront donc changer de métier, sauf s'ils décident de suivre leur mission, qui sera maintenant au SIE de Langon.

Nous avons demandé que soit garanti une formation réelle et effectuée bien en amont afin de leur permettre de pouvoir appréhender au mieux ce changement de métier contraint.

La CGT s'est également inquiétée de l'avenir à moyen terme du site de la Réole. La Direction nous a précisé que pour l'instant, le SIP et la trésorerie, qui gère beaucoup de budgets, ne sont pas inquiétés. Le bail de location du cloître court jusqu'à 2022, et une demande a été faite auprès de la municipalité afin de pouvoir reloger la trésorerie et le centre des impôts en centre ville. Demande qui pour l'instant n'est pas satisfaite. La CGT restera quoi qu'il en soit très vigilante à l'évolution de ce site, et ne laissera pas passer la destruction d'un maillon de plus du réseau de la DGFIP, surtout dans une commune populaire et éloignée de Bordeaux. La mobilisation des pouvoirs locaux et des agents est d'ailleurs criante, et ne laisse place au doute : le site de La Réole doit être maintenu.

Une fusion de cette RAN avec celle de Langon est par ailleurs d'actualité. Elle aura lieu le 1^{er} septembre 2019. Le combat est loin d'être gagné, mais nous pouvons nous appuyer sur des agents concernés et des usagers mobilisés afin de ne rien laisser passer.

Un avis était là aussi demandé au CHSCT quand à la fusion de ces deux SIE. Là encore, nous avons refusé d'émettre un avis car là aussi le CHSCT n'a pas été destinataire de toutes les informations qui doivent être communiquées dans le cadre de la consultation.

Nous avons donc demandé que soit communiqué à cette instance :

- un détail de la situation d'arrivée pour les agents
- un avis du médecin de prévention sur les aménagements prévus à Langon,
- un plan d'action de formation pour les agents décidant de rester à la Réole

En cela, l'accord de la fonction publique de 2013 sur la prévention des risques psychosociaux signé entre les instances nationales et le Ministère n'a pas été respecté. Pour nous ceci n'est pas tolérable. Cette instance doit être respectée, car ce sont les situations de travail des agents qui rentrent en jeu dans les débats.

La cgt tient à rappeler qu'elle est bien évidemment contre l'ensemble des fusions de services, qui détruit peu à peu le réseau de la DGFIP et l'éloigne de plus en plus de la ruralité et des liens de proximité aux usagers.

Point 5 Spécialisation du secteur local de la Trésorerie de Créon : transfert du recouvrement de l'impôt vers les SIP de Cenon, Libourne et la Réole :

L'équivalent d'un emploi temps plein est transféré de la trésorerie de Créon, qui perd donc son étiquette de trésorerie mixte, au SIP de Cenon. Reste à Créon trois agents gérant le secteur communal.

Ce poste, couvert par un agent ALD, sera donc enlevé de cette petite trésorerie rurale.

La CGT a dénoncé une fois de plus la perte d'une partie des attributions des petites trésoreries locales. C'est souvent la première étape avant le démantèlement complet de ces dernières...

Nous avons également demandé une explication quant au volume de travail transféré dans chaque SIP.

Les stocks du recouvrement RAR partiront tous avec l'agent ALD à Cenon. Cependant, nous avons signalé que la Réole et Libourne auront les futurs recouvrements du RAR à gérer à effectif constant. Encore une fois, c'est une dégradation des conditions de travail pour les collègues concernés ...

Pour finir, nous pensons également aux agents restants à Créon, qui doivent se poser de sérieuses questions quant à leur avenir...

Pour toutes ces raisons, la cgt a émis un avis défavorable sur ce transfert de compétence.

Point 6 Transfert du budget des EHPAD : trésoreries deCastelnau et de Soulac vers Pauillac, trésoreries de Cenon et de St André de Cubzac vers Blanquefort :

Seuls les budgets principaux des EHPAD sont concernés, les « petites » trésoreries gardant leurs compétences pour les budgets annexes. Ce transfert doit se faire progressivement en 2018 - 2019 sur quatre sites : Blanquefort, Pauillac, Pessac et Libourne.

La cgt a demandé une visibilité globale et des dates précises pour savoir quand vont être transférés les budgets principaux des autres trésoreries. La Direction s'est engagé à nous communiquer les chiffres.

Nous nous sommes également étonnés de ne pas avoir la situation actuelle de Pauillac et de Blanquefort, sensés pouvoir absorber la quantité de travail transféré. Certaines des quatre trésoreries absorbantes sont en effet déjà en difficulté. Il n'est donc pas acceptable d'entendre de la part de la Direction que tout va bien se passer sans que des moyens supplémentaires soient alloués pour les postes en perdition. Les agents gérant la M22 sont peu dans chaque poste à connaître cette nomenclature comptable spécifique. En moyenne deux, pour l'équivalent d'environ 1 emploi temps plein en plus pour chaque trésorerie. **Nous avons fait savoir au Président du CHSCT que la Direction savait anticiper le transfert de certaines charges de travail sur des services, mais pas les effectifs liés à cette charge de travail. La politique de la Direction, on voit comment cela se passe, et on voit après. Si ça se n'est du foutage de g,,,,, la Cgt ne comprend rien.** Une fois de plus, la seule solution pour gérer cette charge de travail supplémentaire sera encore l'appel (à un ami) à l'équipe de renfort (qui doit visiblement avoir le don d'ubiquité!!!). Cela ne nous paraît ni sérieux, ni pérenne **Affaire à suivre...**

Enfin, nous avons également signalé qu'étant donné qu'il y a transfert de charges, il y aura automatiquement une modification des conditions de travail des agents. L'avis du CHSCT aurait donc du être demandé au vu de l'article 57 du décret du 28/06/2011. Une étude sérieuse et quantifiée des charges de travail à absorber par rapport aux effectifs présents est donc souhaitable au plus vite selon nous.

Point 7 Point sur le budget et

Douanes -achat d'un four pour la brigade de Bassens travaillant de nuit. En effet une demande avait été faite aux services sociaux pour équiper leur cuisine. Ceux-ci ont refusé, non par faute de crédits mais parce que l'article n'est pas référencé dans leur catalogue. Lors du CHSCT, un autre argument est donné par le Directeur des douanes, par ailleurs Président du CDAS, à savoir que seul un micro-onde servant à réchauffer les plats est admis dans un coin repas lorsque l'on bénéficie de tickets restaurants (carte Apetiz).

C'est pourquoi, à titre exceptionnel, l'ensemble des OS à validé cette demande.

- **pose** d'un plafond en dalles de laine de roche pour améliorer l'acoustique pour le CODT .

Toutefois, une remarque s'impose ; jusqu'ici les travaux effectués au CODT l'ont été en dépit du bon sens. En effet, ce local est trop petit par rapport au nombre d'agents actuels et surtout à venir vu l'importance que va prendre ce service. Il est également mal agencé car les écrans sont face aux fenêtres donnant sur la rue : Pour des raisons de confidentialité et de lisibilité des écrans, les agents ferment les stores et se privent donc de toute lumière naturelle.

Des fiches RSST avaient été faites précédemment en ce sens sans qu'aucune solution pratique n'ait été apportée par la Direction.

- **Une** demande d'un escabeau sécurisé 5 marches pour le PLI - **des** stores pour certains bureaux du CSRH - **des** prises électriques supplémentaires dans certains bureaux de l'Hôtel des Douanes - **isolation** des fenêtres du Musée ainsi que la pose d'un film translucide sur une paroi vitrée au bureau d'Agen.

La CGT a

validation des actions directionnelles :

DRFIP Suite au suicide d'un agent en dehors du lieu de travail, pour la première fois le CHSCT a pris en charge les frais d'intervention d'un psychologue du travail pour un soutien moral des collègues,

Cenon : Réparation des stores extérieurs, Il est préférable d'opter pour une bonne réparation quand le produit est de qualité et donne un résultat efficace, Un store extérieur protège ainsi à la fois de la chaleur et d'un excès de luminosité,

Meriadeck : Installation de stores intérieurs 2ème et 6 étage. Installation d'un bloc clim réversible 6ème étage.

Canalisation des évacuations des eaux usées, La Direction a programmé la réfection de la totalité d'une des 4 zones du bâtiment,

La Cgt trouve regrettable qu'une demande de crédit spécifique à ce type de travaux n'aie pas été faite en amont pour la totalité du projet, La direction locale préfère ponctionner le budget du CHSCT (42,000€ pour une première zone) car elle a préjugé qu'elle n'obtiendrait pas la totalité du financement du projet.

Précisons que la Direction a aussi pour projet de refaire la totalité des sanitaires, nous pouvons nous inquiéter pour vos crédits.

Pour nous, il s'agit d'un détournement de vos crédits. En effet le CHSCT n'a pas vocation à financer l'entretien des bâtiments des administrations, Malgré un rappel de cette mention dans la circulaire, le Président passe outre.

BDX Amendes : Pose de films solaires

Cadillac: Pose d'une clim.

Paierie Départementale : Changement de 300 mètres carrés de moquette par un dallage plastique. Nous regrettons que la Direction n'aie' pas fait le forcing pour obtenir la prise en charge de ces travaux par le locataire. En effet, la DRFIP n'est que sous locataire et dans le bail, c'est bien le locataire qui a la charge des travaux. Nous avons demandé que la Direction insiste à nouveau auprès du locataire (département) de respecter ses obligations.

voté POUR

Point 8 Fiche d'exposition à l'amiante, suite à l'incident s'étant produit l'été dernier à la Cité

administrative : Après un conseil de cité ayant eu lieu en mai 2017, le préfet a demandé aux administrations logeant dans ce bâtiment un recensement complet des agents ayant emprunté les escaliers sur un étage de la tour B. Une suspicion de présence d'amiante avait en effet été relevé le 29 juillet 2016. La période concernée était donc du 30 juin au 1^{er} août. La CGT avait déjà fait la demande de ce recensement par un mail envoyé à la Direction quelques semaines auparavant. Lors de cette séance plénière nous a été fourni des données concrètes : 48 signalements ont été recensés pour la période du 30 juin au 1^{er} août. Tous les services ont répondu, sauf les géomètres. Une attestation de présence sera donc délivrée par le médecin de prévention pour cette période. Après interrogations, la CGT a cependant remarqué que l'ensemble des agents n'avaient pas été consultés : manque à l'appel les retraités et certains mutés en 2016. Nous avons demandé que la Direction rectifie cela et contacte les agents en question.

Point 9 Désamiantage RIA (Restaurant Inter Administratif) cité, plan de retrait / mode opératoire :

Un point a été fait concernant le désamiantage du restaurant inter administratif de la Cité. L'enfumage a lieu la semaine prochaine. Il sera suivi du désamiantage du premier étage, actuellement condamnée. Les travaux ayant pris du retard, ils devraient s'étendre dans la durée. A la base, ils étaient sensés se terminer fin novembre. Affaire à suivre... Pour le reste, il a été demandé que toutes les conditions de sécurité soient bien mises en œuvre pour les agents souhaitant se restaurer au rez-de-chaussée.

Point 10: Lors d'un précédents CHSCT nous avons profité de la lecture d'une synthèse mentionnant un nombre d'heures écartées pour rappeler le risque qu'encourent certains agents. En effet, le nombre "officiel" d'heures écartées ne reflète pas la réalité du terrain car certains agents pointent en fin de journée, et retournent sur leur poste de travail pour finir des tâches qu'ils n'ont pas le temps de faire.. A qui la faute ?! Notre organisation syndicale avait aussi interpellé par courriel le DRFIP, sans réponse à ce jour. Nous avons donc à nouveau soulevé ce problème et **souhaitons que la Direction réponde aux questions suivantes :**

- que se passe-t-il si l'agent a un accident sur le trajet retour, alors qu'il aura pointé depuis déjà un certain temps ?
- que se passe-t-il si l'agent se blesse sur le lieu de travail, alors qu'il est sensé ne plus y être ?
- un accident survenu en dehors des heures officielles de présence ou de trajet domicile-travail, sera-t-il reconnu en accident du travail ?
- par ailleurs, que se passe-t-il déontologiquement s'il utilise des applications sensibles et relevant de contrôles internes à des heures où il n'est plus en fonction officiellement ?

De notre côté, nous avons refusé à nouveau catégoriquement de répondre à sa demande consistant à lui donner des noms. Nous avons demandé au Président (dans ces fonctions au sein de la DRFIP responsable du pôle pilotage et ressources humaines) l'envoi d'un courriel à l'ensemble des agents mettant en évidence les risques encourus par de telles pratiques .

Suite à notre insistance, le Président va demander au service RH l'envoi du message à l'ensemble des agents pour rappeler nos obligations de pointages sur toute la journée.

Point 11 Point d'information sur les travaux encours au 1er étage de l'hotel des Douanes :

La Direction n'a pas jugé bon de consulter ou même d'informer le CHSCT des travaux réalisés au 1er étage de l'Hôtel des douanes et des mouvements de services qu'ils impliquent.

Suite à ces travaux, le Pôle Contrôle Interne doit déménager à la Direction ce qui a entraîné une redistribution des salles et de certains services de la Direction interrégionale. De ce fait, la salle de réunion habituelle au 1^{er} étage où siégeaient notamment les CAPL a été transformée en « open space » pour le service du BOP GRH. La Direction nous a expliqué que malgré tout il nous restait 3 salles de réunion, 2 à l'hôtel même et une Cours de Tournon, et rajoute que ces aménagements étaient provisoires en attendant la construction de l'ascenseur et l'aménagement des combles, projet dont nous ne connaissons officiellement rien. **Nous voilà rassurés!** .

Le nouveau chargé de mission du Pôle Action Economique prendra la place du contrôle interne et disposera d'un étage pour lui tout seul cours de Tournon: elle est pas belle la vie!

Point 12 Questions diverses : CSRH de la DRFIP : A l'instar des Douanes, un service CSRH va bientôt s'installer en Gironde. Ce service à compétence nationale sera installé au premier étage de la DRFIP, en lieu et place de la DISI, à compter du 1^{er} septembre 2019. 10 antennes gérant l'ensemble des payes des agents DGFIP seront créés. Le CSRH de Bordeaux aura une quarantaine d'agents. Bercy gère l'aspect immobilier, qui nous sera par la suite présenté en commission d'hygiène et de sécurité. La CGT ose espérer que le CSRH de la DGFIP n'imitera pas son congénère des Douanes.. Avec des applications qui fonctionnent et des effectifs suffisant, c'est toujours mieux pour faire les payes !!!

Des nouvelles de Lesparre : Le permis de construire est enfin dans les tuyaux suite à la pression de la DDTM. Une commission d'accessibilité doit avoir lieu en septembre, avec validation du permis de construire quelques jours après cette dernière.

Vos représentants en CHSCT